

# PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 1110 publiée le 2 octobre 2024

## SECOND VOLET DE NOTRE ENQUÊTE SUR L'EPISCOPAT DE MGR. WINTZER

### POITIERS, LE DIOCÈSE OÙ LES PRÊTRES ET LES VOCATIONS PARTENT EN EXIL...

Dans sa lettre pleine d'aigreur du 6 août à ses désormais ex-fidèles, Mgr Wintzer pointe « une souffrance, qui a le poids d'un échec personnel, le peu de vocations qui sont nées et se sont engagées pour notre église diocésaine ». L'actualité - et la Providence - se sont chargés de souligner le décalage entre les propos du bientôt ex-évêque de Poitiers et la réalité.

Issu du village de Blanzay dans le Poitou, l'abbé Alexandre Blaudeau décède d'une crise cardiaque le 16 septembre dernier. Il était en poste... dans le diocèse de Bayonne, dont l'évêque Mgr Aillet a présidé ses funérailles dans l'église de Nay. Dans son communiqué du 16 septembre, Mgr Aillet rappelle que son diocèse compte deux autres prêtres issus de la même paroisse : « nous prions particulièrement pour ses parents, sa famille, ses frères prêtres, en particulier Paul de Lapasse, Maxime de Mentque et Vianney Arnould, avec lesquels il était engagé dans le ministère, Alexandre Méré et Louis le Grelle, originaire de la même paroisse de Blanzay (diocèse de Poitiers) et Joseph NGuyen son frère d'ordination ».

De quoi rappeler une triste réalité - si le diocèse de Poitiers ne compte actuellement aucun séminariste, ses vocations sont partout, sauf à Poitiers. « Nous sommes le diocèse des vocations et des prêtres en exil », constate un poitevin bien au fait des arcanes du diocèse. « En réalité, nous avons une quinzaine de séminaristes, en Ile-de-France, à la communauté Saint-Martin, à Bayonne, à Vannes, à la FSSP... partout, sauf pour le diocèse de Poitiers, qui de toute façon n'en veut pas. Et de même, depuis 2007, un certain nombre de séminaristes issus des deux départements du diocèse [la Vienne et les Deux-Sèvres] ont été ordonnés La FSSP à elle seule en a quatre ou cinq ».

#### L'étrange gestion des vocations

Mais pourquoi ne sont-ils pas restés à Poitiers ? La gestion de la maison des vocations, sous Mgr Rouet, est restée dans les annales et les mémoires, tant elle a confiné au n'importe quoi et empilé les occasions où les vocations étaient refusées sous les prétextes les plus divers, parfois même non canoniques ou non légales.

Il est difficile de trouver des informations sur cette propédeutique diocésaine, qui avait ouvert sous forme de colocation pour des étudiants tentés par la vocation, mais au travail ou en études, dans les années 2003 à 2007 - elle était installée au presbytère de Montierneuf, depuis vendu par le diocèse. Gérée dans un premier temps par un prêtre qui deviendra vicaire général par la suite, elle a été confiée pendant trois ans - jusqu'à sa fermeture - à un prêtre qui a depuis quitté le sacerdoce et est devenu bouddhiste.

« Ils étaient deux prêtres dans la maison, mais ne s'entendaient pour ainsi dire pas du tout. L'un d'eux vivait au deuxième, l'autre, qui en était le chef, le père JCB, au rez-de-chaussée. Il passait le plus clair de son temps enfermé dans son bureau à étudier Hans Urs von Balthazar. Parfois il en sortait pour dire aux étudiants accueillis que chanter en latin c'était intégriste, rendre des dévotions mariales c'était intégriste ».

Un autre ancien se souvient : « C'était d'une saleté repoussante - belle image donnée à ceux qui étaient tentés par les vocations. On arrive, et dans une cuisine encombrée, un pot-au-feu sur la gazinière pourri depuis deux mois. Il a fallu plusieurs semaines de ménage pour récupérer une maison à peu près propre pour y recevoir Mgr Rouet ».

Quant aux vocations ? « Une année - en 2004 il me semble - un moine d'origine africaine se fait dire par JCB que le diocèse n'a pas vocation à régulariser les immigrés ». « Il est depuis parti en Belgique », se souvient un autre poitevin. « Un autre a quitté la communauté au bout de trois mois. Un autre déprimait suite à un suicide dans sa famille, le père JCB a voulu le virer, il a fallu que son père intervienne auprès de l'évêque ! Et en 2007, l'année de la fermeture, la communauté était au bord de l'éclatement, tant il y avait de tensions et de pressions ».

Le texte « *Personne ne regrettera Sa Grandeur* » qui tourne actuellement dans le diocèse de Poitiers comme une réponse de la vox populi à la lettre de Mgr Wintzer relate un certain nombre de cas où les vocations ont été refusées - voire bloquées - par le diocèse.

« Certaines affaires d'exclusions de séminaristes étant même pénalement condamnables qu'il serait intéressant de les évoquer. Nous pourrions vous parler d'une bonne quinzaine de cas rapportés par des sources proches du conseil épiscopal, mais nous retenons ceux-là, assez évocateurs pour comprendre la situation :

1/ la tenue de propos racistes à l'égard d'un candidat d'origine africaine pour le refuser au sein de la prêtrise,

2/ le conseil d'avoir des relations intimes avant d'entrer dans les ordres (le candidat a fini évidemment par se marier...),

3/ une pression morale telle faite à un candidat qu'il finit par partir vivre avec un homme plutôt que de l'aider à ne pas vivre en état de péché...

4/ l'exclusion d'un malheureux candidat sous couvert qu'il avait été victime de pédophilie étant enfant, et qu'en tant que tel il « aurait pu reproduire » ces abjections sur ces jeunes fidèles (et ce, tout en le nommant catéchiste : cherchez l'erreur...),

5/ le projet d'exclusion d'un autre malheureux candidat -devenu prêtre diocésain depuis- a failli [suite à un suicide dans sa famille proche], et n'allant pas bien moralement à ce moment-là (et on peut aisément le comprendre...), le père B. avait estimé qu'il n'était pas fait pour la fonction... c'est le père de ce jeune qui a dû intervenir auprès du prédécesseur de Pascal Wintzer, Albert Rouet, pour que cette tentative d'exclusion honteuse cesse... »

Rien d'étonnant donc à ce que les vocations religieuses du diocèse de Poitiers aillent ailleurs, partout, sauf dans le diocèse...

## Un de ces évêques qui semblent ne pas aimer les prêtres

Mgr Wintzer fait irrésistiblement penser à ces évêques d'Allemagne, Suisse, Belgique et Autriche, qui après avoir tout fait pour vider leurs séminaires, réclament à cors et à cris des diaconesses et le mariage des prêtres, sous prétexte d'apporter des vocations, Mgr Wintzer s'attaque de façon répétée au sacerdoce et notamment au célibat sacerdotal - ce qui évidemment n'encourage guère les candidats à rester dans le diocèse.

C'est en 2019 que Mgr Wintzer tient des propos qui lui valent quatre mitres dans le trombinoscope de Golias - seule source où l'on puisse trouver des louanges de cet évêque. « Dans une émission sur RCF, Mgr Pascal Wintzer, évêque de Poitiers, s'est prononcé, vendredi 8 mars, en faveur de l'ordination d'hommes mariés, demandant de « réfléchir aux manières d'appeler des hommes à être prêtres ».

« J'ai choisi le célibat, cela correspond à ce que je suis, a poursuivi l'évêque de Poitiers. Mais je pense que, comme dans les Églises d'Orient, des hommes mariés pourraient être appelés à être prêtres, tout en continuant une activité professionnelle. » Des prêtres qui auraient « leur vie de famille, (...) leur vie professionnelle ». « Le dimanche ils président l'assemblée liturgique, ils guident la prière, et ils annoncent l'Évangile », a encore ajouté Mgr Wintzer qui a aussi souhaité qu'on puisse faire appel à « des femmes, non pas pour présider la messe, mais pour assurer davantage de prédications ».

C'est du lourd : appel au mariage des prêtres, à des prêtres au travail, qui ne seront finalement prêtres que le dimanche, et sans le dire expressément à

l'ordination diaconale des femmes. En outre, Mgr Wintzer affirmait froidement qu'il « est heureux que l'on vive dans un pays laïque où chaque citoyen soit redevable devant la justice. Moi comme évêque, comme n'importe qui ». De quoi faire rire jaune des poitevins quelques années après : « Pour quelqu'un qui affirme régulièrement à ses proches qu'il n'a suspendu pour abus que des prêtres étrangers au diocèse et qui laisse à son successeur un champ de ruines sur ce sujet, avec des prêtres mariés, concubinaires, qui ont commis des vols, qui ont détruit des éléments de patrimoine à coups de hache, des cas d'abus qui ne sont jamais sortis etc., vraiment, il se moque du monde ».

Le Covid est passé par là, et en septembre 2022 Mgr Wintzer, dans une lettre aux prêtres du diocèse de Poitiers, persiste et signe ; ses propos sont repris par La Croix sous forme de tribune, et Riposte Catholique relève alors les plus marquants, et il y a du choix !

« Je veux d'abord affirmer que je n'ai pas choisi d'être prêtre, j'y ai été appelé. Bien entendu rien de ceci ne s'est fait sans que j'y consente, et même que j'exprime telle attente, tel désir, mais c'est par appel que je suis prêtre. L'Église, à travers des hommes et des femmes, a été l'interprète, la servante de l'appel de Dieu.

Quant au célibat, c'est moi qui l'ai choisi. D'autres ont discerné et vérifié chez moi des aptitudes à être prêtre dans l'Église catholique aux XXe et XXIe siècles, mais c'est moi-même qui ai perçu que le célibat me correspondait. Bien sûr, ce célibat est le corollaire de ma disponibilité à être prêtre, mais il doit aussi correspondre à un état humain, psychologique, me permettant de le vivre comme un chemin d'humanisation. J'ai connu plusieurs jeunes qui avaient le désir d'être prêtre, mais ils ne se voyaient pas vivre sans épouse, sans enfants. Ils auraient fait d'excellents prêtres, j'en suis certain, mais de mauvais célibataires. La règle du célibat prive ainsi l'Église catholique de quelques excellents prêtres, d'excellents pasteurs ».

En 2018, il concélébrait carrément avec un pasteur anglican lors de l'installation du curé de Saint-Maurice la Clouère.

Riposte Catholique, qui révèle les faits, constate :

« La cérémonie se déroule dans le recueillement. La messe finie, après avoir mené une petite enquête, il apparaît, ô stupeur, qu'il s'agit d'un pasteur anglican, Adam Boulter ! ... Et pourtant... il a concélébré et communié avec les prêtres et l'évêque présent !

Quid de la décision d'interdire strictement et rigoureusement toute célébration de la messe avec un membre d'une autre église chrétienne afin de ne pas donner un signe extérieur d'une unité qui n'existe pas (canon 908) !

Quid de la lettre en 2001 de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi de *gravioribus delictis*, par laquelle est confirmée et précisée la compétence de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi pour le suivi des crimes les plus graves commis dans l'Église contre les mœurs et dans la célébration des sacrements !

Quid de la décision de l'évêque d'Orange (USA) de suspendre un prêtre de son diocèse qui avait concélébré avec un pasteur et de lui demander une lettre d'excuses publique (2011) !

Dernière petite question... et non des moindres... Que se passe-t-il donc dans le diocèse de Poitiers ? ».

Que se passe-t-il dans le diocèse de Poitiers ? Après Mgr Rouet, il s'est passé... Mgr Wintzer.

Pas un grand méchant d'ailleurs. Pire. En 2013, lors de la confirmation des jeunes de Gâtine, au moment de faire descendre sur eux les dons du Saint-Esprit, il n'avait rien trouvé de mieux que de leur donner en exemple à imiter, non pas les saints et les martyrs qui ont confessé la foi, mais...Mickey car il est « souriant et avec de grandes oreilles pour bien écouter ».